

Date de publication : 17.10./2017

Date d'ouverture : 17.11./2017

## 1 Objet

L'Office National des télécommunications du Burundi, ONATEL en sigle, invite par le présent appel d'offres les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour **LA REALISATION D'UN AUDIT ET REDRESSEMENT DES COMPTES DE L'ONATEL EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2015.**

## 2 Financement du marché

Le financement de ce marché est assuré sur fonds propres de l'ONATEL, exercice 2017.

## 3 Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert (AOO) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi et ses textes d'application. Les services prévus dans le cadre de ce marché sont en un lot unique : **LA REALISATION D'UN AUDIT ET REDRESSEMENT DES COMPTES DE L'ONATEL EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2015.**

## 4 Condition de participation

La participation au marché est ouverte à tout Bureau d'Audit des comptes et Conseils ou Groupement de Cabinets d'audit présentant une expérience pertinente dans les domaines objet du présent appel d'offres, possédant les capacités techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés publics.

## 5 Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu à l'adresse du Maître de l'Ouvrage citée ci-dessous sur présentation de deux (2) bordereaux de versement des montants suivants :

- vingt cinq mille (25.000) francs Burundi, non remboursables, versés au compte N° 1123/030 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB), au nom de l'ONATEL ;

- vingt cinq mille (25.000) francs Burundi, non remboursables, versés au compte général du Trésor du Burundi N° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

N.B : L'absence de ces bordereaux entraine le rejet de l'offre.

Il peut également être consulté au Secrétariat de la Direction Générale de l'ONATEL.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Les offres à présenter seront en six (6) exemplaires dont un (1) original et cinq (5) copies. Elles devront être mises dans deux enveloppes séparées portant l'une l'offre technique et l'autre financière. Les deux enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe fermée sans identification du soumissionnaire et être envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le 17.11.2017 à 10 h 00, heure de Bujumbura :

Office National des Télécommunications « ONATEL ».  
B.P. 60 Bujumbura – BURUNDI  
Tél. : 22 266601 - 22266605  
Fax : 22 266606.

avec la mention « Avis d'Appel d'Offres N° ONATEL/133/R.N/DG/2017 d'une mission d'audit et de redressement des comptes exercice clos au 31 décembre 2015».

- Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit à la Direction Générale de l'ONATEL en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 15 jours avant la date limite de remise des offres.

## 6 Durée des prestations

La durée des prestations est de deux mois maximum. Toutefois, le soumissionnaire peut proposer des délais raisonnables les plus courts.

## 7 Présentation et date limite de dépôt des offres



Les offres devront être soumises à l'adresse citée au point 5 ci-dessus au plus tard le 17.11.2017 à 10 heures, heure locale. Toutefois, elles pourront être remises main à main avant que le Président de la séance d'ouverture ne la déclare ouverte.

Toute offre reçue après la date et heure limites ne sera pas prise en considération.

## 8 Validité des offres

Les offres doivent rester valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

## 9 Séance d'ouverture des offres

- Les offres seront ouvertes, en deux (2) étapes, en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants à l'adresse indiquée ci-dessus dans la salle des réunions de la Direction Générale de l'ONATEL.
- La première étape d'ouverture est relative aux offres techniques et la seconde étape concernera les offres financières.
- Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les membres de la Sous-commission.

### Critères de qualification

- Les exigences en matière de qualification sont :
- la conformité de l'offre sur le plan administratif et technique ; et
- l'offre financière la moins disante.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ONATEL,

